

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 22 août 2011.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le vingt-deuxième jour du mois d'août de l'an deux mille onze, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à 20 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire Harold Guay,

Étaient présents : la conseillère : Mélanie Boissonneault,
les conseillers : Rosaire Simoneau,
Patrice Cossette,
Yves Chassé,

Étaient absents : les conseillers : Christian Laroche,
Paulin Nappert,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2011-08-412

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions de l'auditoire

Quatre (4) personnes sont présentes. Aucune question n'est posée.

2011-08-413

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION ET DE DÉMOLITION DE L'ARÉNA PAUL-HENRI-DROUIN

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie a, suite à un appel d'offres par voie de soumission publique et par voie électronique, procédé à l'ouverture de soumissions en date du 16 août 2011 pour les travaux de décontamination et de démolition de l'aréna Paul-Henri-Drouin;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues, soit :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT TOTAL
CFG Construction inc.	139 850,00 \$
Thomas Bellemare Itée	176 900,00 \$
AIM Québec Démolition	239 500,00 \$
Tro-Châînes inc.	319 000,00 \$

Ces montants n'incluent pas les taxes provinciale et fédérale.

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, le Service de l'ingénierie recommande la plus basse soumission, soit celle de «*CFG Construction inc.*» puisqu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie est actuellement en négociation avec les autorités gouvernementales afin que ces coûts soient reconnus admissibles au programme *Fonds de stimulation des infrastructures*;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QU'après vérification, la Ville de Sainte-Marie accorde la soumission pour les travaux de décontamination et de démolition de l'aréna Paul-Henri-Drouin à *CFG Construction inc.*, et ce, au coût de 139 850,00 \$, taxes en sus.

QUE ces travaux soient financés à même le règlement d'emprunt numéro 1460-2009 et si admissibles, soient remboursés par le *Fonds de stimulation des infrastructures*.

Certificat de crédits du trésorier numéro 180.

Adopté à l'unanimité.

2011-08-414

ACCORD DE PRINCIPE À L'ACCEPTATION DES SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX D'UNE PARTIE DE LA RUE DES ARPENTS-VERTS (PROMOTEUR GESTION SYLVAIN MARCOUX INC.)

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie, suite à un appel d'offres sur invitation, a procédé à l'ouverture de soumissions en date du 16 août 2011 pour le prolongement des services municipaux d'aqueduc et d'égouts d'une partie de la rue des Arpents-Verts, propriété du promoteur Gestion Sylvain Marcoux inc., dossier numéro 2426-05-74;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT TOTAL
Les Constructions Edguy inc.	105 628,00 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	111 834,20 \$

Ces montants n'incluent pas les taxes provinciale et fédérale.

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, le Service de l'ingénierie recommande la plus basse soumission, soit celle de «*Les Constructions Edguy inc.*» puisqu'elle est conforme au document d'appel d'offres;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

QU'après vérification des soumissions, la Ville de Sainte-Marie donne son accord de principe au promoteur, *Gestion Sylvain Marcoux inc.*, pour la soumission de l'entrepreneur *Les Constructions Edguy inc.* pour le prolongement des services municipaux d'une partie de la rue des Arpents-Verts, et ce, au montant de 105 628,00 \$, taxes en sus.

QUE la participation financière du promoteur *Gestion Sylvain Marcoux inc.* à ces travaux s'établisse à 103 433,57 \$, taxes en sus.

QUE la participation financière de la Ville à ces travaux soit établie à 2 194,43 \$, taxes en sus, devant être financée à même le règlement d'emprunt numéro 1508-2011.

QUE la réalisation de ces travaux soit conditionnelle à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Certificat de crédits du trésorier numéro 181.

Adopté à l'unanimité.

2011-08-415

CESSION D'UNE PARTIE DE L'AVENUE DE LA SEIGNEURIE ET D'UNE PARTIE DE LA RUE LAVAL PAR LE PROMOTEUR ANDRÉ TURMEL INC. AINSI QUE CESSION D'UNE PARTIE DU BOULEVARD LAMONTAGNE PAR LE PROMOTEUR MONSIEUR ANDRÉ TURMEL

ATTENDU QUE le promoteur, *André Turmel inc.*, a procédé au cours des dernières semaines au prolongement des services municipaux d'une partie de l'avenue de la Seigneurie et d'une partie de la rue Laval, soit les lots 4 790 249 et 4 790 250 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le promoteur, monsieur André Turmel, a procédé au cours des dernières semaines au prolongement des services municipaux d'une partie du boulevard Lamontagne, soit le lot 3 255 160 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE conformément à l'entente numéro 2 du règlement concernant des ententes relatives à des travaux d'infrastructures municipales, les promoteurs doivent céder à la municipalité ces parties de rue après réception de l'acceptation provisoire des travaux;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

QUE conditionnellement à la réception de l'acceptation provisoire des travaux et à la confirmation par le Service de l'ingénierie que toutes les exigences du règlement concernant des ententes relatives à des travaux d'infrastructures municipales sont remplies, la Ville de Sainte-Marie autorise le notaire *Me Claude Voyer* à préparer l'acte notarié pour la cession :

- par le promoteur, *André Turmel inc.*, d'une partie de l'avenue de la Seigneurie ainsi que d'une partie de la rue Laval, étant identifiées par les lots 4 790 249 et 4 790 250 du Cadastre du Québec,
- par le promoteur, *monsieur André Turmel*, d'une partie du boulevard Lamontagne, étant identifiée par le lot 3 255 160 du Cadastre du Québec,

et ce, pour la somme de 1,00 \$.

QUE le maire (le maire suppléant en son absence) et la greffière (la greffière adjointe en son absence) soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie.

QUE les honoraires professionnels, estimés à 600,00 \$, taxes en sus, pour la préparation de l'acte ainsi que les frais de recherche et les frais relatifs à la publication de l'acte notarié estimés à 128,00 \$, soient payables à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 182.

Adopté à l'unanimité.

2011-08-416

EMBAUCHE DE LA RÉGISSEURE DES PROGRAMMES

ATTENDU QUE madame Julie Saint-Hilaire, actuelle régisseuse des programmes, occupera le poste de coordonnatrice événements / restauration dès le 6 septembre 2011;

ATTENDU QU'il y a lieu de la remplacer dans ses fonctions de régisseuse des programmes;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, culture et vie communautaire recommande l'embauche de *madame Mélanie Marceau* à titre de régisseuse des programmes;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche *madame Mélanie Marceau* à titre de régisseuse des programmes de la Ville de Sainte-Marie conformément à la *Politique de travail du personnel cadre et non-syndiqué* ainsi qu'aux ententes spécifiques intervenues entre les parties. À ce titre, madame Marceau bénéficiera, pour l'année 2011, de la rémunération prévue à l'échelon 5 de la classe 3 de ladite politique de travail. Pour les années subséquentes, la date du 1^{er} janvier est retenue pour le changement d'échelon.

QUE le maire et la greffière soient dûment autorisés à signer tout document officialisant les ententes entre les parties.

QUE son entrée en fonction soit fixée au 6 septembre 2011.

Certificat de crédits du trésorier numéro 183.

Adopté à l'unanimité.

2011-08-417

EMBAUCHE ET RATIFICATION DE L'EMBAUCHE DE PERSONNEL / CENTRE CAZTEL (SECTEUR ARÉNA), SAISON DES GLACES 2011-2012

ATTENDU QUE le Service des loisirs, culture et vie communautaire recommande au conseil municipal d'embaucher du personnel au Centre Castel, secteur aréna;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour embaucher du personnel;

ATTENDU QUE conformément aux pouvoirs qui lui sont accordés par la résolution numéro 2004-10-515, la greffière (en l'absence du directeur général) a procédé à l'embauche de *mesdames Isabelle Carrier, Lydia Laverdière, Stéphanie Leclerc et Lydia Turmel* à titre d'étudiantes au restaurant du Centre Caztel, et ce, depuis le 15 août 2011;

ATTENDU QUE conformément aux pouvoirs qui lui sont accordés par la résolution numéro 2004-10-515, la greffière (en l'absence du directeur général) a procédé à l'embauche de *messieurs Raphaël Leblond, Mathieu Grenier et Olivier Vachon-Fecteau* à titre d'aide-opérateurs au Centre Caztel, et ce, depuis le 20 août 2011;

ATTENDU QUE conformément aux pouvoirs qui lui sont accordés par la résolution numéro 2004-10-515, la greffière (en l'absence du directeur général) a procédé à l'embauche de *madame Sarah Vachon* à titre de perceuteur uniquement pour la soirée du 20 août 2011;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Patrice Cossette**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche *messieurs Laurent Fontaine, Alex Hébert, Mario Pouliot et David Toussaint* à titre d'opérateurs temporaires au Centre Caztel pour la saison des glaces 2011-2012. Les conditions de travail de ces personnes seront celles prévues à la convention collective des employés municipaux.

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche *messieurs Mickaël Boutin, Samuel Drouin, Anthony Faucher, Jean-Philip Giguère, William Laflamme, Marc-Antoine Leblond, Marc-Antoine Martineau-Fillion, Alexandre Nadeau, Dave Perreault, Olivier Perreault et Patrick Rodrigue* à titre d'aide-opérateurs au Centre Caztel pour la saison des glaces 2011-2012. Les conditions de travail de ces personnes seront celles prévues à la convention collective des employés municipaux.

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie l'embauche de *messieurs Raphaël Leblond, Mathieu Grenier et Olivier Vachon-Fecteau* à titre d'aide-opérateurs au Centre Caztel pour la saison des glaces 2011-2012, et ce, depuis le 20 août 2011. Les conditions de travail de ces personnes seront celles prévues à la convention collective des employés municipaux.

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche *mesdames Marika Fleury et Rose Mayrand* pour travailler à titre d'étudiantes au restaurant du Centre Caztel pour la saison des glaces 2011-2012. Les conditions de travail de ces personnes seront celles prévues à la convention collective des employés municipaux.

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie l'embauche de *mesdames Isabelle Carrier, Lydia Laverdière, Stéphanie Leclerc et Lydia Turmel* à titre d'étudiantes au restaurant du Centre Caztel pour la saison des glaces 2011-2012, et ce, depuis le 15 août 2011. Les conditions de travail de ces personnes seront celles prévues à la convention collective des employés municipaux.

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie l'embauche de *madame Sarah Vachon* à titre de perceuteur pour la soirée du 20 août 2011;

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche *madame Joceline Gagné* ainsi que *monsieur Alexandre Lebel* à titre de perceuteurs au Centre Caztel pour la saison des glaces 2011-2012. Les conditions de travail de ces personnes seront celles prévues à la convention collective des employés municipaux.

Certificat de crédits du trésorier numéro 184.

Adopté à l'unanimité.

2011-08-418

EMBAUCHE ET RATIFICATION DE L'EMBAUCHE DE PERSONNEL / CENTRE CAZTEL (SECTEUR BAR) – SAISON DES GLACES 2011-2012

ATTENDU QUE le Service des loisirs, culture et vie communautaire recommande au conseil municipal d'embaucher du personnel au bar du Centre Caztel pour la saison des glaces 2011-2012;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour embaucher du personnel;

ATTENDU QUE conformément aux pouvoirs qui lui sont accordés par la résolution numéro 2004-10-515, la greffière (en l'absence du directeur général) a procédé à l'embauche de *madame Émilie Asselin et monsieur Stéphane Gagné* à titre de préposés au bar du Centre Caztel, et ce, depuis le 20 août 2011;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche *mesdames Mireille Carrier, Kathy Deblois, Jessica Gosselin, Maude Labrecque, Anita Vachon et Mireille Vallée* à titre de préposées au bar du Centre Caztel pour la saison des glaces 2011-2012.

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie l'embauche de *madame Émilie Asselin et monsieur Stéphane Gagné* à titre de préposés au bar du Centre Caztel pour la saison des glaces 2011-2012, et ce, depuis le 20 août 2011.

QUE la rémunération de ces personnes sera le salaire minimum des employés à pourboires.

QUE les autres conditions de travail de ces personnes seront celles prévues à la *Loi sur les normes du travail*.

Certificat de crédits du trésorier numéro 185.

Adopté à l'unanimité.

2011-08-419

EMBAUCHE DES BRIGADIERS SCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012

ATTENDU QUE pour la sécurité des étudiants, la Ville de Sainte-Marie désire procéder à l'embauche de brigadiers scolaires;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche à titre de brigadiers scolaires, pendant les jours d'ouverture des écoles, *mesdames Martine Goulet et Raymonde Lafontaine*, et ce, pour les traverses suivantes :

- *Traverse du boulevard Vachon à l'intersection de l'avenue Marguerite-Bourgeoys (2 heures par jour);*
- *Traverse de l'avenue Marguerite-Bourgeoys à l'intersection du boulevard Larochelle (2,5 heures par jour);*

QUE le directeur du Service de police ou son adjoint soit autorisé à augmenter le nombre d'heures par jour à une traverse s'il croit justifié de le faire pour la sécurité des étudiants et/ou la circulation des autobus scolaires.

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche, pendant les jours d'ouverture de l'école primaire l'Éveil, madame Chantal Thivierge, et ce, à la traverse de l'avenue Linière à l'intersection de la rue Étienne-Raymond.

QUE la période d'embauche de mesdames Martine Goulet, Raymonde Lafontaine et Chantal Thivierge soit du 29 août 2011 au 21 juin 2012 au tarif horaire de 14,28 \$.

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche également mesdames Céline Brunelle et Claudine Fleury à titre de brigadières remplaçantes, et ce, pour la période du 29 août 2011 au 21 juin 2012 au tarif horaire de 14,28 \$.

QUE les autres conditions de travail de ces employés soient celles prévues à la *Loi sur les normes du travail*.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer lesdits contrats de travail avec mesdames Martine Goulet, Raymonde Lafontaine et Chantal Thivierge.

Certificat de crédits du trésorier numéro 186.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1521-2011

Avis de présentation est donné par le conseiller **Patrice Cossette** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1521-2011 amendant le règlement numéro 460-87 et ses amendements concernant les branchements à l'égout municipal et plus particulièrement, en ce qui a trait à l'évacuation des eaux pluviales.

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1521-2011

Questions de
l'auditoire

Quatre (4) personnes assistent à la séance. Une (1) personne pose des questions et émet des commentaires.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 H 25.

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Harold Guay,
Maire.



